

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE

DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3163
Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 2200 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Madame Stéphanie MARTIN à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité - Service du Développement Rural, de l'Agriculture et du Tourisme en qualité de Chef de Service à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté n° 2190 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur Arnaud GONDA à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité en qualité de Directeur à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté portant affectation de Monsieur Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint sur les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;
- Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à MARTIN Stéphanie, chef du service Développement Rural, Agriculture et Tourisme, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences du service Développement Rural, Agriculture et Tourisme :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du service Développement Rural, Agriculture et Tourisme, à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 40 000.HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.

- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au service Développement Rural, Agriculture et Tourisme dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de MARTIN Stéphanie, la présente délégation sera exercée dans l'ordre suivant par :

1. GONDA Arnaud, Directeur de l'Aménagement du Territoire
2. OGIER Fabrice, Directeur Général Adjoint au Développement Territorial

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de contrôle de la légalité. Ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1^{er} juillet 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Noël BOURGEOIS
2021.07.01 15:35:28 +0200
Ref:20210701_133550_1-4-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental



NOEL BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Notifié le

Fabrice OGIER

Arnaud GONDA

Stéphanie MARTIN